



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TARN

Chemin du Séminaire du Roc - 81012 ALBI CEDEX 9

N° SIRET : 311 077 960 00020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

A l'Assemblée Générale des Adhérents,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TARN** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn à la fin de cet exercice.

II. FONDAMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes de l'annexe exposent *les règles et méthodes comptables* relatives à la comptabilisation des opérations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association (*estimations comptables*) décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, en mettant en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Terssac, le 29 Mars 2024.

Le Commissaire aux Comptes

DocuSigned by:

C26B23D6F1F9459...

Laurent ETIENNE
Associé signataire

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 703	17 703		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	10 764	10 764		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	2 029	2 029		
	Constructions	1 574 736	844 039	730 697	766 509
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	103 504	77 765	25 739	12 616
	Autres immobilisations corporelles	283 284	261 068	22 216	36 180
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations en cours	189 599		189 599	
	Avances et acomptes				3 470
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	2 181 620	1 213 369	968 251	818 775
	Comptes de liaisons				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	12 219		12 219	4 755
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	155 309		155 309	118 020
	Autres créances	3 044		3 044	2 982
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 491 060		2 491 060	2 478 328	
Disponibilités	2 755 527		2 755 527	2 865 383	
Charges constatées d'avance	47 035		47 035	36 659	
	TOTAL (II)	5 464 194		5 464 194	5 506 128
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF		7 645 814	1 213 369	6 432 445	6 324 902

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2023

30/06/2022

		30/06/2023	30/06/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droits de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	5 431 882	5 343 195
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(23 495)	57 160
	Total des fonds propres	5 408 387	5 400 355
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		2 613
Total des autres fonds associatifs		2 613	
Total des fonds associatifs	5 408 387	5 402 968	
Provisions pour risques Provisions pour charges	226 125	207 708	
Total des provisions	226 125	207 708	
Comptes de liaisons			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	225 501 135 595	143 182 125 091	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	85 620	84 960	
Produits constatés d'avance	351 216	360 993	
Total des dettes	797 933	714 226	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	6 432 445	6 324 902	
Résultat de l'exercice exprimé en centièmes	(23 494,70)	57 160,49	
(1) Dont à moins d'un an	797 933	714 226	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	45 695	38 068
	Prestations de services	359 756	314 079
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	283 668	376 534
	Dons		
	Cotisations	896 418	904 191
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	11 806	14 420
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	33 299	49 107
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	1 630 640	1 696 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	388 316	205 645
	Variation de stock	(7 464)	6 125
	Autres achats et charges externes	325 458	304 366
	Impôts, taxes et versements assimilés	48 562	33 054
	Rémunération du personnel	523 991	480 837
	Charges sociales	206 931	195 562
	Subventions accordées par l'association	151 440	163 821
	Dotation aux amortissements et dépréciations	114 823	211 652
	Dotation aux provisions	18 417	3 284
	Autres charges	33 613	75 420
		Total des charges d'exploitation	1 804 086
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(173 445)	16 632
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	25 405	27 766
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	25 405	27 766
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(148 040)	44 397
Produits financiers	Produits exceptionnels	128 359	13 193
	Charges exceptionnelles	3 813	430
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	124 545	12 763
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 784 404	1 737 358
	TOTAL DES CHARGES	1 807 899	1 680 197
	EXCEDENT ou DEFICIT	(23 495)	57 160
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Nous avons ainsi **suite à l'abrogation du règlement comptable CRC 1999-01 appliqué le règlement ANC 2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 et applicable obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.**

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 432 445 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 784 404 euros** et un total **charges** de **1 807 899 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-23 495 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice. Néant.

Description de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités, des moyens mis en oeuvre.

A-Objet social:

Selon l'article 1 des statuts, la fédération départementale des chasseurs a notamment pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

B-Nature et périmètre des activités (extrait des statuts)

19. I. - La fédération départementale des chasseurs regroupe :

20. 1° Les titulaires du permis de chasser ayant validé celui-ci dans le département ;

21. 2° Les personnes physiques et les personnes morales titulaires de droits de chasse sur des terrains situés dans le département et bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion pour tout ou partie de ces terrains.

Elle participe aux missions de service public dans les domaines suivants :

- a) Elaboration du schéma départemental de gestion cynégétique ;
- b) Contribution à la prévention du braconnage ;
- c) Information, éducation et appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs ;

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- d) Participation à la formation et à l'organisation de l'examen du permis de chasser et validation du permis de chasser ;
- e) Coordination et gestion des actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées ;
- f) Gestion des plans de chasse individuels ;
- g) Prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures.

La fédération régionale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre :

Elle gère des actions contribuant au maintien ou au développement de la biodiversité financées par une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels qui intègre les charges et les produits correspondants.

Elle contrôle les dossiers de demande et de suivi d'éco contribution des fédérations départementales de sa région administrative ; à ce titre, elle reverse aux fédérations départementales les sommes relatives aux projets en cause et qui lui ont été versées par la fédération nationale des chasseurs. Ces mouvements financiers transitent par des comptes de bilan (débiteurs et créditeurs divers).

Les textes légaux et réglementaires font également évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération : Désormais la fédération a l'obligation d'établir au moins 2 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, l'autre à la gestion des actions d'éco contribution.

Les comptes sociaux de la fédération régionale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général. Au 30/06/2021 aucun projet initié au cours de l'exercice n'a été finalisé.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture. Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- AAI du terrain	7 ans
- Amrt bâtiment siège social	40 ans
- Amrt AAI Constructions	8 à 20 ans
- Amrt mat/outillage	3 à 8 ans
- Amrt mat/audiovisuel	3 à 8 ans
- Amrt autres mat/outillage	4 à 8 ans
- Amrt collections	4 ans à 8 ans
- Amrt mat/transport	4 à 5 ans
- Amrt mat/bureau et informatique	1 à 8 ans
- Amrt mobilier	8 à 10 ans
- Amrt armes	5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été valorisées à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Projet associatif

La réserve pour projet associatif s'élève à 933422 €. Elle est destinée :

- Aide aux aménagements des territoires ;127404 €
- Développement des actions d'éducation à l'environnement et de communication et ce incluant les structures d'accueil au regard de l'article 1 des statuts de la fédération ; 389897 €
- Développement d'un centre de formation départementale. Ce centre visant à l'amélioration de la formation continue des chasseurs et à rendre plus attractive la formation à l'examen du permis de chasser notamment, par une simplification de l'accès. 416121 €

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Changements de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	28 467					28 467
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 467					28 467
CORPORELLES						
Terrains	2 029					2 029
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 242 592					1 242 592
332 143	332 143					332 143
Instal technique, matériel outillage industriels	88 150		15 355			103 504
Instal., agencement, aménagement divers	10 449					10 449
Matériel de transport	170 089					170 089
Matériel de bureau, informatique et mobilier	91 481		2 266			93 747
Emballages récupérables et divers	8 450		550			9 000
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours			189 599			189 599
Avances et acomptes	3 470				3 470	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 948 853		207 219		3 470	2 153 153
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	1 977 320		207 219		3 470	2 181 620

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	28 467			28 467
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 467			28 467
CORPORELLES				
Terrains	2 029			2 029
Constructions sur sol propre	490 297	31 065		521 362
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	317 930	4 747		322 677
Instal technique, matériel outillage industriels	75 533	2 231		77 765
Autres instal., agencement, aménagement divers	8 184	541		8 725
Matériel de transport	144 128	10 891		155 019
Matériel de bureau, mobilier	85 232	4 884		90 116
Emballages récupérables et divers	6 745	464		7 208
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 130 079	54 823		1 184 902
TOTAL	1 158 546	54 823		1 213 369

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	207 708	18 417		226 125
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	207 708	18 417		226 125
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$ Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		207 708	18 417		226 125
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			78 417	28 473	

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	155 309	155 309	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 044	3 044		
Charges constatées d'avances	47 035	47 035		
TOTAL DES CREANCES		205 388	205 388	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	225 501	225 501		
	Personnel et comptes rattachés	56 900	56 900		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 994	67 994		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 701	10 701		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	85 620	85 620		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	351 216	351 216			
TOTAL DES DETTES		797 933	797 933		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles	1 048 155			1 048 155
Réserves réglementées	2 546 600	17 771		2 564 372
Autres réserves	1 748 439	96 388	48 967	1 795 860
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	57 160		57 160	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 613		2 613	
Provisions réglementées				
TOTAL	5 402 968	114 159	108 740	5 408 387

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

Etat exprimé en euros	30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT COMPTABLE	(23 495)	57 160
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	(23 495)	57 160
Dont résultat effectif sous gestion propre		57 160
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

--	--	--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION BRACELETS GG AFFILIATIONS		351 216	351 216
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			351 216

--